

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE **AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES et de la REGION**

Ordre	ETAPES
1	Pour la Communauté de Communes : rédiger la lettre d'intention disponible sur le site www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/index.php/amenagement/economie (qui permet de définir la date d'éligibilité des dépenses au niveau de la CCVCMB)
2	Envoyer la lettre d'intention à la Communauté de Communes Vallée de Chamonix (voir adresses ci-dessous)
3	Prendre un RDV (obligatoire) avec le conseiller Ecoprox CCVCMB pour vérifier l'éligibilité du projet
3'	Pour la Région: Constituer son dossier et le déposer sur la Plateforme régionale qui permet de fixer la date d'éligibilité des dépenses : https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/uploads/AideEco/57/115_447_TPE_FINV_-Aide-TPE-classique_Deposer-une-demande_v1.pdf Ce dossier sera déposé incomplet puisque la justification de co-financement ne sera obtenu qu'à la suite du Comité. Pour autant le dépôt incomplet permet de prendre date pour l'éligibilité des dépenses. Une demande sera faite suite à ce dépôt de compléter la demande par ce justificatif. Le délai de retour sera de 2 à 6 mois maximum.
4	Constituer le dossier de demande d'aide disponible sur le site de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
5	Envoyer un dossier numérique et un dossier papier à la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix (voir adresse ci-dessous)
6	Examen du dossier par le Comité d'attribution Ecoprox CCVCMB
7	Notification par courrier de l'accord ou du refus de l'aide intercommunale

8	Si accord de l'aide intercommunale, le candidat doit transmettre la pièce justificative de co financement (courrier de la CCVCMB) à la Région via la plateforme dans un délai de 2 à 6 mois suivant la date de dépôt de son dossier régional sur la plateforme, afin de finaliser sa demande pour instruction.
9	Notification de l'accord ou du refus de l'aide régionale après cette instruction complémentaire

La date de dépôt de dossier (statut) transmise sur la plateforme détermine la date de début d'éligibilité des dépenses au dispositif régional.

Dossier type complété (exemplaire numérique) à renvoyer à l'adresse suivante :

* ecoprox@ccvcmb.fr

et un exemplaire papier à retourner à l'adresse suivante :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vallée de Chamonix

Direction du Développement Durable du Territoire

A l'attention d'Anne BERTHIER

101 place du Triangle de l'Amitié

BP 91

74400 CHAMONIX MONT-BLANC